

Consignes en cas de phase d'alerte cyclonique de niveau 1 :

- Si vous êtes trop éloigné de votre domicile, faites le choix d'un hébergement de proximité,
- Démonter les installations aériennes, échafaudages, etc...,
- Faire le plein de carburant des véhicules,
- Mettre immédiatement les grues de chantier en position de sécurité,
- Arrêter progressivement toute activité professionnelle qui ne concourt pas à une action de sécurité civile,
- Contrôler les systèmes d'évacuation d'eau pluviale (chéneaux, gouttières...),
- Ne plus pratiquer d'activité nautique quelle que soit sa nature,
- Rejoindre les lieux de résidence,
- Si le domicile n'est pas une construction solide ou s'il est situé dans une zone menacée par la marée de tempête ou une inondation, gagner un abri sûr signalé par les services municipaux, faire part de ce choix aux voisins ou à la famille et s'y tenir,
- Le cas échéant, débrancher le système de remplissage des citernes d'eau pluviale,
- Abriter les animaux domestiques,
- Poser du ruban adhésif sur les baies vitrées,
- Mettre les documents personnels (papiers d'identité, carnet de vaccination, cartes de groupe sanguin) à l'abri, hors d'atteinte de l'eau